



CONTRAT DE FORMATION AU PERMIS CÔTIER

Entre,

La Société Nautique Le Bono – Mairie - 56400 LE BONO, N° Agrément : 21 032,
délivré le 10/11/2017, pour 5 ans, par les Affaires Maritimes d’Auray

Police d’assurance : M.M.A /Cabinet JOUET – LELIEVRE - 56000 VANNES - N° de Contrat
: A 120115322

Représentée par Nolwen KERYHUEL-HUET, agissant en qualité de Présidente de
l’Association, déclarée à la Sous-Préfecture de Lorient le 02 Juin 1989 - dossier N°
1/05180

ET

Mme ou Mr :

Prénom :

Né(e) le : / / À : Dpt :

Adresse :

.....

Code Postal :Ville :

Tél :

Email :

Eventuellement représenté par son représentant légal :

Mme ; Mr :



Il est convenu ce qui suit :

Objet du contrat : Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur - Option Côtier, permis Mer, en conformité avec l'article 25 du décret n°2007-1167 du 2 août 2007. Le volume de formation prévu est de :

- Huit heures de formation théorique
- Deux heures de conduite effective par candidat et 1 heure collective de législation, sécurité et moyens de communication.

Formateur : L'association atteste que le formateur ci-après, a été déclaré auprès de l'autorité administrative : **M. CAZAUX Jean-Claude**

Formateur agréé à la conduite des bateaux de plaisance à moteur, selon autorisation N° 21032, délivrée le 10/11/2017 par la DDTM du MORBIHAN à AURAY

Durée du contrat : Ce contrat est conclu jusqu'à la présentation à une session d'examen théorique dans un centre de la poste (inscription à faire sur le site <https://www.lecode.laposte.fr/bateau/>)

La partie pratique est validée par le formateur **M. CAZAUX Jean-Claude**.

Au-delà de 2 mois après la date de signature le contrat devra être renégocié.

Suspension du contrat : Il pourra être suspendu, pour motif légitime ou d'un commun accord, jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours.

Au-delà il devra être renégocié.

Date de la session :

Du au



TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT :

Les prestations de formation prévues par le présent contrat, seront effectuées selon la tarification suivante :

ADHESION SNLB	35 €
FORFAIT FORMATION	285 €
LIVRET D'APPRENTISSAGE	Offert
PRIX TOTAL	320 €

Au comptant en un seul versement : 320 €

La somme versée à la signature du Contrat :Euros.

L'adhésion est obligatoire à l'association

Le timbre fiscal est à acheter sur le site : www.timbres.impots.gouv.fr

Fait à : Le Bono (56)

Le:/...../.....

En double exemplaires

Précédée de la mention «Lu et Approuvé »

Signature de l'élève
ou du représentant légal
pour les mineurs

Signature du Président de la SNLB
ou son représentant